

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20170306\_12

### Séance du 6 mars 2017

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

**Date de la convocation :**

25 février 2017

**Date d'affichage :**

13 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Marie-Paule SCHENCK.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Motion contre la suppression de la délivrance des cartes d'identité par toutes les communes**

A compter du 22 mars 2017, les communes n'ayant pas de dispositifs de recueil et d'appareillages appropriés pour établir les cartes d'identité ne proposeront plus ce service aux habitants de leur village.

Les habitants devront se déplacer dans les communes jurassiennes suivantes : Arbois, Arinthod, Bletterans, Champagnole, Chausson, Clairvaux-les-Lacs, Dole, Lons-le-Saunier, Moirans-en-Montagne, Morez, Orchamps, Orgelet, Saint-Amour, Saint-Claude, ou dans les communes du Doubs équipées, comme Mouthe, Levier ou Pontarlier.

La remise de la carte d'identité s'effectuera également auprès de la mairie de dépôt de la demande, ce qui va générer des trajets importants pour la population.

M. le Maire rappelle son opposition à ces nouvelles modalités et qu'il a sollicité M. le Préfet du Jura – sans succès jusqu'à présent – afin que la Commune soit dotée d'un dispositif de recueil qui faciliterait les démarches des habitants du Plateau de Nozeroy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité,
- de demander l'annulation de cette réforme, et de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts faits par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics, et la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*